



LA BATAILLE DE L'EAU SE POURSUIT

Publié le 11 Juin 2015



Joël Giraud s'est vu confier la mission sur l'irrigation gravitaire en montagne, les fontaines publiques et les débits réservés, par le Premier Ministre. Après les Pyrénées et avant la Corse, son équipe traversait les Alpes du Sud avec une pause dans les Hautes-Alpes !

L'eau sous surveillance

« La priorité absolue est d'économiser l'eau pour retrouver un juste usage, lançait Martin Guesperau, responsable de l'Agence de l'Eau, le 4 juin lors de la conférence de presse donnée en Préfecture par Joël Giraud et son équipe sur les buts de sa mission. Et la 1ère priorité de la loi est l'eau potable, l'agriculture ne vient vraiment qu'en dernier ! Il faut mettre les gens qui s'occupent de la gestion de l'eau autour d'une table car à un moment donné cette gestion nous a échappé ! »



Mais réunir l'ensemble des responsables de l'eau afin qu'ils se parlent et s'écoutent... Là est toute la difficulté ! Joël Giraud s'en est aperçu ! Notamment dans les Pyrénées où le Directeur de l'Agence de l'Eau était quelque peu malmené... Car aujourd'hui l'eau vaut de l'or et comme tout trésor chacun a son idée sur la façon de le gérer. L'heure est aux économies et pour y inciter les taxes pleuvent... et ne sont pas bien perçues par les communes ou le monde agricole. Ce que comprenait Joël Giraud.

« Il est certain que faire payer une taxe pour prélèvement d'eau parce qu'une fontaine de village coule alors que quelques mètres plus loin cette eau est rendue au milieu naturel... C'est un peu dur à admettre, plaidait-il en faveur des maires. D'autant que si ces fontaines, ou certains canaux, devaient s'arrêter de couler ce serait tout un petit patrimoine rural qui serait en péril ! »

L'agriculture de montagne joue un rôle économique important, sans oublier un rôle environnemental, si les parcelles n'étaient plus entretenues par les agriculteurs ou les éleveurs faute d'eau la forêt reprendrait vite ses droits, fermant le paysage et réduisant d'autant la biodiversité. Cette agriculture a ses spécificités et les professionnels demandent à ce qu'elles soient mieux prises en compte dans les textes nationaux, en particulier le traitement des réseaux de canaux d'irrigation créés au fil des siècles par les populations montagnardes et qui répartissent l'eau dans le milieu tout en préservant de l'érosion et des glissements de terrain. Or les prélèvements d'eau font l'objet d'une redevance perçue par les Agences de l'Eau. Cette dernière veut inciter les utilisateurs à adapter les prélèvements aux ressources en eau disponibles. En contrepartie cette redevance permet de bénéficier de l'aide des Agences de l'Eau pour la mise en place de démarches de gestion collective des prélèvements. Cette redevance est remise régulièrement en cause car accusée de mettre en péril l'équilibre économique des exploitations. De plus les prélèvements en eau doivent respecter un débit minimal afin de garantir la vie de la rivière et de son écosystème, ils sont pour cela soumis au régime de la police de l'eau.

Alors où est le juste milieu ? *« Cette mission officielle de 6 mois m'a été confiée après que j'ai « harcelé » Ségolène Royal, Ministre de l'Ecologie, et déposé depuis plusieurs années des amendements à la loi sur l'eau et ses débits réservés. (Prélèvements autorisés pour l'irrigation) La diminution des prélèvements pose question à l'agriculture de montagne et à l'économie qu'elle génère »* explique Joël Giraud.

Le tour de France de la Montagne, et plus particulièrement de la montagne sèche avec les Pyrénées, les Alpes du Sud et la Corse, entrepris par le Député sert à faire tomber les idées préconçues et à voir ce qui se passe concrètement sur les territoires. Ainsi a-t-il vu que les

espagnols profitaient largement de nos propres restrictions entraînant pour eux une nouvelle abondance en eau !

Il avoue la difficulté d'une loi globale et l'importance de lui donner de nombreuses possibilités de latéralités afin de pouvoir l'adapter au terrain. *« Dans certains coins des Pyrénées si les canaux ne fonctionnent pas les populations n'ont plus d'eau potable ! Dans le Champsaur et Valgaudemar ce sont les nappes phréatiques qui ne sont alors plus alimentées.*



Il faut que ces spécificités soient prises en compte avec des modifications législatives en prévision de la loi de Finance pour 2016. Il faut un véhicule législatif pour revisiter la loi sur l'Eau afin de maintenir des prélèvements intelligents. L'eau n'est pas une science exacte au niveau national, il faut prévoir des adaptations locales. Il faut préserver l'irrigation gravitaire utile pour l'environnement. Les prélèvements en eau sont de plus en plus contingentés, il faut que les Préfets puissent prendre des arrêtés dérogatoires. Et il ne faut pas oublier les nouvelles Délégations de Service Public pour les concessions hydrauliques qui pourraient faire disparaître les droits coutumiers car non repris par le nouveau concessionnaire. Ce serait une véritable catastrophe ! »

Joël Giraud confirmait que partout les élus, pour qui la redevance équivaut à 1/3 de ce que donne l'Etat en terme de dotations aux communes, les Associations Syndicales Autorisées et les agriculteurs sont inquiets, tant sur le plan financier que sur la réserve en eau. Même s'il convient qu'il faille professionnaliser les ASA qui, souvent trop petites, ne peuvent prendre en charge une ingénierie au niveau d'un bassin versant.

Il faut préserver la ressource, tout le monde semble le comprendre, face aux évolutions climatiques notamment qui rend l'eau hiératique. Pour exemple, actuellement la situation du Buëch début juin est équivalente à celle de fin juillet. *« Une loi est bonne si elle permet de s'adapter aux territoires, poursuit avec conviction Joël Giraud ! Il faut établir des solutions qui soient pérennes pour un équilibre du milieu et de l'économie montagnarde à 5 ou 10 ans. »*

« Nous sommes dans le temps de l'économie d'eau par des moyens tels que la micro-aspersion qui revient à 2 €/m³, enchaine Martin Guespereau, le stockage d'eau revient lui à 20 €/m³. Mais ce pourrait être une solution locale. Quant au Buëch il n'y aura pas LA solution mais un bouquet de solutions et il faudra que les acteurs s'entendent !... »

« La logique d'économie d'eau n'est pas intégrée dans la filière agricole », assurait Etienne Lefebvre, ingénieur général au Ministère de l'Ecologie et appuyant Joël Giraud dans sa mission avec son homologue du Ministère de l'Agriculture, Roland Renoult.

Gilbert Tavan, Président de l'ASA de Reyssas et de la Fédération Départementale des structures irrigation et gestion de l'eau, affirmait : *« Avec cette loi nos hectares ne seront plus irrigués par gravitation puisqu'on nous oblige à la conduite forcée. Des sources de villages ne seront plus approvisionnées ! Il faut sécuriser notre département et construire des retenues d'eau qui seront profitables à tous, agriculture mais aussi sports d'eau vive par exemple. Par ces débits réservés l'eau n'est plus retenue sur le territoire, c'est une eau perdue qui va à la mer. Par gravitation l'eau retourne dans les nappes phréatiques du territoire. Si la loi est strictement appliquée c'est la mort de l'irrigation dans le département ! Veut-on faire des Hautes-Alpes un désert qui regardera le lac de Serre-Ponçon ? Pousser tout le monde à la conduite forcée n'est pas raisonnable, on ne réfléchit pas aux conséquences ! »*
Joël Giraud rendra son rapport en septembre...

Claudine Fouque